

Les statistiques forestières et filière bois du ministère de l'Agriculture

Revue de l'évolution agrégée pour les quinze départements

par Jean-Michel NINGRE

Et dire qu'il y a encore des personnes qui soupçonnent les "forestiers" méditerranéens de productivisme ! Jean-Michel Ningre donne, dans cet article, un des rares aperçus économiques relatifs à l'ensemble des régions méditerranéennes. En effet, ce type d'information n'est généralement disponible que région par région, mais n'est jamais présenté pour le bassin écologique méditerranéen.

1 - Alors attaché de recherches au CNRS, responsable du programme "Usinage du bois" au Laboratoire de physique des métaux, USTL, Montpellier

Les rencontres Foresterranée de 1981 avaient inclus une partie consacrée aux produits des forêts méditerranéennes. En introduction de cette partie, comme rappelé dans l'article précédent, un rapport avait été présenté par Bernard Thibaut¹ et A. Bouet ; le texte en a été publié dans le Tome IV, n° 2 de la revue *Forêt Méditerranéenne*, sous le titre "Rapport introductif", comportant deux parties (et une conclusion), successivement : « Pourquoi parler des produits de la forêt méditerranéenne ? » et « Un aperçu de l'état actuel de la filière bois dans nos trois régions ».

Deux remarques liminaires relatives au domaine de l'étude de 1981 doivent être faites :

– les deux départements méditerranéens (au moins partiellement) de la Région Rhône-Alpes, soit Ardèche et Drôme, n'avaient pas été pris en compte, probablement parce que cela aurait encore alourdi le travail à réaliser sans modifier très sensiblement la démonstration ;

– a contrario, la nécessité était apparue de distinguer au sein des trois régions intégralement analysées (Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur) des zones "à influence méditerranéenne prépondérante" (Z I) et des zones "de montagnes péri-méditerranéennes" (Z II).

	Feuillus	Résineux	Total
Corse	297	220	517
Languedoc-Roussillon	820	1 080	1 900
PACA	611	1 535	2 146
Total	1 728	2 842	4 570

Tab. I :

Production biologique, en 1000 m³ par an (extrait du tab. V)

NB: certains chiffres sont arrondis

Ce dernier élément avait conduit, en ce qui concernait l'utilisation des données de l'Inventaire forestier national (IFN), à descendre au niveau des "petites régions forestières", pour les répartir selon les deux catégories ci-dessus. Il en ressortait les surfaces, relativement équilibrées de part et d'autre, suivantes :

- en zones à influence méditerranéenne prépondérante (Z I) : 1 050 000 ha de forêts, et 1 114 400 de landes et friches,
- en zones de montagnes péri-méditerranéennes (Z II) : 890 000 ha de forêts et 675 000 de landes et friches.

Soit au total : 1 940 000 ha boisés, 1 789 400 ha de landes et friches.

Les résultats présentés étaient importants, traduisant un travail considérable d'exploitation de données d'une part purement forestières (issues de l'IFN : volumes sur pied, accroissements, etc. en plus des surfaces), d'autre part issues de l'Enquête annuelle de branche (EAB) "exploitation forestière" et "scierie" du ministère de l'Agriculture (SCEES).

L'ensemble des données utilisées datant de 1980 environ, on n'est pas loin des 30 ans de recul qui sont le thème du présent numéro, ce qui autorise la comparaison en partant de ce rapport.

La situation vers 1980

La production

En considérant tant le volume sur pied que la production biologique (accroissement + recrutement), le rapport faisait apparaître la différence très marquée existant entre les deux zones :

- volume sur pied : 42 m³/ha en zones basses (Z I), 101 en zones de montagne (Z II), moyenne des trois régions : 68 ; moyenne nationale : 111 m³/ha⁽²⁾. Il était noté que

2 - Nota : ce chiffre paraît sous-estimé : d'autres sources donnent 128 ou 133 pour la même époque

3 - Nota : ici aussi, ce chiffre paraît sous-estimé : une autre source donne 5,7 pour la même époque

l'écart allait de 19 m³/ha dans les garrigues méditerranéennes à 164 dans la hêtraie sapinière du Pays de Sault ;

– production biologique : 1,9 m³/ha/an en Z I contre 3,1 en Z II, moyenne des trois régions : 2,4 ; la moyenne nationale étant environ 4,0 m³/ha/an⁽³⁾. Il était indiqué que certaines régions de Languedoc-Roussillon (Pays de Sault, Haute-Lozère) pouvaient dépasser la moyenne française, mais aucune dans les deux autres régions.

Au total, la production totale (biologique) annuelle de bois se répartissait entre :

- zones basses : 1,94 millions de m³,
- zones de montagne : 2,81 millions de m³,

Total (trois régions) : 4,75 millions de m³ (par an).

Une répartition par régions (à l'époque encore dénommées "régions de programme" par les auteurs) ayant été faite, on la donne dans le tableau I, en vue de faciliter certaines comparaisons avec les chiffres récents.

L'écart observable sur le total : 4,75 ou 4,57 Mm³, est sans doute dû aux découpages différents retenus, et aux arrondis ; de l'ordre de 4%, il est faible et restera insensible, compte tenu de la précision possible, dans les comparaisons.

La récolte

Pour ce qui est de la récolte, le rapport signalait expressément que « *son estimation correcte est extrêmement difficile (...)* » ; s'ensuivait la présentation de correctifs proposés pour homogénéiser les volumes (sur ou sous écorce) et pour compenser la surévaluation faite par l'IFN au niveau de la découpe par rapport à la pratique des exploitants. Et par ailleurs les auteurs avaient ensuite « *essayé de ventiler le mieux possible cette récolte, par essences forestières d'une part, selon les deux grandes zones d'autre part* » ; ils avaient en outre « *séparé les récoltes à usage matériau (bois d'œuvre, bois de mine et bois pour poteaux) des autres récoltes (trituration, bois pour extraits tannants, bois de feu)* ».

On doit remarquer que rien n'est dit de la méthode suivie pour cette ventilation entre les "deux grandes zones" ce qui, signalons le en préalable à la comparaison avec la période actuelle, rendrait délicat un travail similaire si on voulait s'y engager.

(Cf. Tab. II)

On peut comparer les chiffres de la récolte à ceux de la production totale donnée plus haut, ce qui donne des taux de récolte de 36% pour les zones de montagne, 13% pour les zones basses, 27% sur l'ensemble, ce qui est évidemment faible voire très faible.

Observations

Ce rapport de 1981 a le grand mérite de démontrer de manière rigoureuse la "dualité" des forêts présentes sur les régions qualifiées pourtant a priori (notamment en raison de l'existence d'une réglementation spécifique au risque d'incendie de forêt sur la totalité des départements qui les composent) comme "méditerranéennes" : à des zones basses, où l'influence du climat typiquement méditerranéen est évidente, s'opposent des zones de montagne sur lesquelles fraîcheur plus marquée et précipitations plus fortes tempèrent les effets de ce climat sur la végétation forestière. A vrai dire cette opposition peut paraître évidente à ceux qui ont appréhendé la réalité sur le terrain, mais ils ne sont pas si nombreux à l'avoir fait sur l'ensemble concerné. Le texte garde donc toute sa pertinence pédagogique à l'usage de ceux, quels qu'ils soient, qui auraient à découvrir les données de base des forêts de ces régions.

En allant au delà du texte, il est même permis d'affirmer que dans deux des régions examinées sont présentes des « petites régions forestières » qui se rattacherait à des zones biogéographiques non méditerranéennes, telles en particulier que le processus Natura 2000 les a définies ultérieurement :

- zone "alpine" pour les parties montagnardes de PACA, mais aussi (pyrénéennes) de Languedoc-Roussillon,
- zone "continentale" pour le nord de la Lozère notamment,
- zone "atlantique" aux franges des Hauts Cantons des confins occidentaux de la région Languedoc-Roussillon.

Ces portions ont été incluses dans les "montagnes péri-méditerranéennes" (Z II), afin de ne pas exclure de chaque Région, au sens administratif du terme, des montagnes à climat en réalité assez peu méditerranéen.

	Récolte à usage matériau		Différence : B. ind. + B. feu		Récolte totale annuelle		
	F.	Rés.	F.	Rés.	F.	Rés.	total
Zones strictement méditerranéennes	30	60	140	20	170	80	250
Zones de montagne	40	710	90	170	130	880	1010
Total (Corse, LR, PACA)	70	770	230	190	300	960	1260
dont : Corse	2	57	39	6	41	63	104
Languedoc-Roussillon	61	467	134	93	195	560	755
PACA	5	246	53	96	58	342	400

La situation actuelle

La production (Source : IFN 2006)

Faute d'avoir directement les chiffres selon les deux zones distinguées en 1981, on peut tout de même les comparer par région (l'IFN, au-delà des "petites régions forestières", retenant le découpage administratif des départements et des régions) :

Volume sur pied par hectare :

- Corse : 88,2 m³/ha ;
- LR : 78,7 m³/ha ;
- PACA : 76,8 m³/ha ;
- Moyenne : 79,2 m³/ha ;

Rappel : en 1981 : 68 m³/ha ; moyenne française : 152,3 m³/ha contre 111 ; plus vraisemblablement 130 vers 1980.

Accroissement biologique (recrutement compris) :

- Corse : 2,5 m³/ha/an ;
- LR : 3,4 m³/ha/an ;
- PACA : 2,7 m³/ha/an ;
- moyenne : 2,92 m³/ha/an ;

Rappel : en 1981 : 2,4 m³/ha/an ; moyenne française : 6,3 m³/ha/an, contre 4,0 m³/ha/an ; plus vraisemblablement 5,7 vers 1980.

Les chiffres de l'accroissement courant (sans le recrutement), donnés par groupes d'essences, sont présentés dans le tableau III.

La récolte

La récolte, connue grâce à l'enquête annuelle de branche (EAB) réalisée par le ministère de l'Agriculture, fait l'objet d'une publication annuelle au niveau national et,

Tab. II :
Récolte annuelle vers 1980 en 1000 m³
(extrait du tab.IV)

	Feuillus	Conifères	Total
Corse	558	375	933
Languedoc-Roussillon	1 226	1 860	3 086
PACA	947	2 456	3 403
Total	2 731	4 691	7 422

Tab. III :

Accroissement courant en 1000 m³ par an (sur écorce)

Source : IFN 2006

parallèlement, de dépliants diffusés par ses services régionaux, dans le délai d'environ deux ans (actuellement, résultats accessibles en ligne : 2005).

Pour rester « à périmètre constant », on ne prendra pas en compte les chiffres de l'Ardèche ni de la Drôme ; les résultats sont résumés dans le tableau IV.

Comparaison : évolution depuis 30 ans

La comparaison entre les tableaux ci-dessus ne peut être faite qu'à grands traits, leurs structures étant relativement différentes. Toutefois, elle est possible en tenant compte des faits suivants :

– la catégorie “bois d’industrie” (qui contient les bois de mines et poteaux, que le rapport de 1981 classait dans les “bois à usage de matériau”) est formée essentiellement par le bois de trituration, les volumes des autres produits mentionnés ci-dessus étant devenus marginaux ;

– dans les bois “à usages non-matériau” de 1981, on peut considérer que les feuillus correspondent à du bois de chauffage, les résineux à du bois de trituration.

Tab. IV :

Récolte annuelle en 2005 en 1000 m³

Source : Enquête annuelle de branche

	Bois d’œuvre		Bois d’industrie		Bois de feu		Récolte totale annuelle		
	F.	Con.	F.	Con.	F.	Con.	total		
Corse	0	27	1	0	5	6	27	33	
Lang.-Roussillon	20	481	49	257	79	148	838	886	
PACA	5	129	28	323	178	211	452	663	
Total	25	637	78	580	262	365	1217	1582	

Les chiffres

Dans ces conditions des évolutions se dégagent assez clairement.

Concernant les paramètres forestiers, on mesure sur environ un quart de siècle la très notable augmentation de tous les chiffres :

– volume sur pied : + 16% pour nos régions (+ 37 % en moyenne française si 111 m³/ha retenu, + 17% si 130, ce qui est plus plausible) ;

– accroissement biologique : + 22 % (+ 57% en moyenne française si 4,0 m³/ha/an retenu, + 10% si 5,7, hautement plus probable).

Cette augmentation est fortement tempérée à cause de celle, simultanée, des surfaces boisées ; en effet beaucoup de landes et friches étant passées depuis 1980, du fait de la relative densification des arbres qu’elles comportaient, dans la catégorie « forêts » ceci, mathématiquement, réduit en proportion la productivité moyenne de ces dernières. Il est donc instructif d’observer les accroissements en volume effectif (non ramené à l’hectare), en comparant les tableaux I et III, bien que ceux ci ne soient pas rigoureusement comparables : en effet les chiffres de 2006 (accroissement courant, ne comprenant pas le recrutement) devraient être encore majorés pour égaler l'accroissement biologique ; selon les données de 1981, le coefficient de majoration serait de l'ordre de 15%. En définitive l'augmentation depuis les années 80 du volume de bois produit annuellement par l'ensemble des arbres est supérieure à 60%, ce qui est considérable.

En conclusion, on observe que nos régions suivent grossièrement la tendance nationale ; une étude plus fine serait nécessaire pour voir si elles se situent significativement au dessus ou au dessous de cette tendance générale.

Ceci traduit en même temps :

– une augmentation des volumes sur pied (capitalisation), due à la sous-exploitation et à une certaine densification des peuplements (tiges plus nombreuses, plus grosses) ;

– une productivité accrue dans laquelle, outre la densification sus mentionnée, le “dopage” par augmentation du taux de CO₂ atmosphérique et aussi, selon certains, l’effet fertilisant des dépôts atmosphériques azotés, jouent un rôle qui ne paraît plus douteux.

Concernant à présent la récolte, on observe une augmentation significative (de l'ordre de

25%, soit un peu plus de 1% par an) sur le total, la portant d'environ 1,3 à près de 1,6 millions de m³ ; celle-ci est imputable :

– très majoritairement au bois de trituration (conifères : de 190 à 580 000 m³) ;

– dans une bien moindre mesure au bois de feu (feuillus : de 230 à 262 000 m³). C'est cependant l'occasion de faire remarquer que pour le bois de feu, les chiffres des volumes exploités ne reportent que les volumes commercialisés, et laissent donc à l'écart le bois autoconsommé ou non déclaré, soit peut-être plus que les chiffres "officiels" affichés.

Ces hausses masquent par contre une baisse de la récolte de bois d'œuvre (BO), essentiellement résineux, qui passe au total de plus de 800 000 à moins de 700 000 m³, avec :

– une forte rétraction du volume, mais déjà très faible, de BO feuillu (70 à 25 000 m³) ;

– une diminution proportionnellement plus faible mais peu douteuse du BO résineux (presqu'exclusivement produit en zones de montagne) : de 770 à 637 000 m³ soit – 17%.

En outre ces hausses de la récolte restent inférieures à celle de la production biologique : le potentiel ligneux continue donc, d'après les chiffres, à être sous-exploité : le taux de récolte atteint 21% en moyenne, à comparer aux 27% de 1980. Même si cet indicateur, très sommaire, ne tient pas compte de l'exploitabilité physique des massifs, on note que, malgré les progrès de l'exploitation, l'écart se creuse entre ce que produisent les forêts et ce qu'on y récolte...

Les causes

Concrètement on peut expliquer ces évolutions par les faits suivants :

– pour le bois de trituration : rénovation de l'usine de pâte à papier de Tarascon en 1981, et efforts accentués pour réduire son rayon d'approvisionnement (qui déborde largement au-delà de nos régions) : à l'apport en pin (pin sylvestre et pin noir de basse qualité) des zones de montagne anciennement sollicitées (LR, particulièrement Lozère – d'ailleurs à l'origine plutôt pour le bois de mine – mais aussi zones alpines, notamment Alpes-de-Haute-Provence) s'est ajouté celui (pin d'Alep) des zones proprement méditerranéennes, avant tout situées en PACA ;

– pour le bois de feu, poursuite de l'intérêt des ménages pour ce mode de chauffage (le chauffage collectif, à base de broyats de résineux, joue sur des volumes encore faibles en comparaison, et n'apparaît pas dans les chiffres) ; toutefois la production locale est concurrencée par le bois de feu d'autres régions, dans lesquelles il est un sous-produit (houppiers notamment) du BO feuillu ;

– pour le bois d'œuvre, destiné aux sciages, la baisse traduit l'extrême difficulté – tant que le coût des transports restera marginal – pour les produits locaux à rivaliser avec ceux de régions moins difficiles quant aux conditions d'exploitation (relief) et plus productives (volumes à l'hectare supérieurs, qualité plus homogène, etc.).

Déférences régionales

Ces évolutions générales se manifestent bien entendu différemment selon les zones ; en restant au niveau des régions :

– en Corse, force est de noter la chute de l'exploitation locale des bois. L'insularité, entre autres facteurs, au lieu d'inciter à une consommation locale, semble jouer défavorablement ;

– en Languedoc-Roussillon, le bois d'œuvre est la production dominante ; une légère hausse apparaît, mais assez peu marquée, certaines régions de montagne (à tendances extra-méditerranéennes – cf supra – dans des départements tels que Lozère et Aude) ayant à la fois une production et une récolte comparables à celles de régions plus occidentales ou septentrionales. Le bois de trituration augmente sensiblement, pour la raison mentionnée. Le bois de feu (de hêtre plutôt

Photo 1 :
L'industrie
de l'emballage offre,
dans la plaine du
Roussillon, un débouché
au bois de pin maritime.
Photo CRPF
Pyrénées Orientales



que de chênes) aurait diminué, mais cette évolution est à relativiser ;

– en PACA, les évolutions générales sont les plus accentuées, ceci étant dû au caractère plus typiquement méditerranéen de tous les paramètres forestiers, et les plus conformes aux tendances dégagées ci-dessus : baisse du bois d'œuvre, très fortes hausses du bois de trituration et du bois de chauffage.

En résumé, on observe dans nos régions comme partout en France une augmentation nette (de l'ordre de 15%) de la productivité des forêts, notée tant pour les volumes de bois sur pied que pour l'accroissement annuel (ramené à l'hectare), des peuplements, et une augmentation encore plus nette de l'accroissement de la production ligneuse annuelle en volume absolu.

La récolte s'est accrue (environ 25%) mais cette augmentation est due pour l'essentiel au développement de l'exploitation du bois de trituration, et principalement en PACA. Ceci est le résultat de l'activité d'un opérateur économique unique (l'usine de pâte à papier de Tarascon), qui a provoqué le renforcement d'un certain nombre d'entreprises d'exploitation forestière préexistantes.

Toutefois, cette augmentation de la récolte, si elle est, en proportion, supérieure à celle de la productivité des forêts, reste inférieure à celle de l'accroissement ligneux ; le potentiel reste donc, tant dans l'absolu qu'en comparaison avec le reste de la France, encore sous-exploité, même si ce constat doit être nuancé selon les zones géographiques à l'intérieur de nos régions.

Il serait intéressant d'examiner comment ces évolutions se sont fait jour au cours du temps, la transition n'étant pas forcément linéaire, mais marquée peut-être par des inflexions à certains moments. Plus instructive encore serait une comparaison sur une période plus longue (à titre d'exemple les Orientations régionales forestières de PACA, donnant des indications depuis 1955, montrent que 1980 marque une remontée des récoltes après une baisse continue).

Le rapport de 1981 évoquait déjà explicitement, en introduction, l'intérêt de raisonner en termes d'économies d'énergies fossiles, de consommation de matières premières et de respect de l'environnement, alors même qu'on ne parlait encore quasiment pas de l'effet de serre ni du réchauffement climatique.

Ces préoccupations, et par voie de conséquence l'intérêt pour le bois, ont été réaffirmés il y a peu de temps à l'occasion de ce qu'il est convenu d'appeler le Grenelle de l'environnement. Le renchérissement, logiquement inéluctable, du prix du pétrole offre en effet aux acteurs économiques du secteur bois des perspectives plus nettement affirmées encore qu'en 1981 en faveur de l'utilisation de la biomasse ligneuse.

Une étude prospective récemment menée au niveau national (Cemagref pour DGFAR, 2007) intitulée "Disponibilités en biomasse forestière pour des usages énergétiques et industriels en France" permet de conforter ces perspectives.

Pour nos régions, on peut imaginer que ce recours accru au bois contribuera à estomper les écarts de compétitivité énormes existant entre les productions forestières méditerranéennes et les autres, écarts qu'avait fortement fait ressortir le rapport de 1981. Cette tendance favorable pourrait se traduire ainsi :

– le maintien de petites (même à l'échelle européenne) scieries, avant tout en montagne, doit être envisagé comme précurseur d'un mouvement plus large de relocalisation, dans un avenir encore incertain mais plausible, de certaines activités lorsque le coût du transport sera (re)devenu déterminant,

– la fourniture de bois de chauffage, en substitution au pétrole et aux autres énergies fossiles, devrait se développer d'autant plus logiquement que c'est un usage rationnel des petits bois de nos régions,

– ce développement devra cependant être examiné concurremment avec la poursuite de l'approvisionnement, à des conditions financières satisfaisantes pour toutes les parties, de l'usine locale de pâte à papier, voire éventuellement d'unités de fabrication de panneaux.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que ces possibilités de mobilisation de volumes supplémentaires de bois ne pourront s'exprimer pleinement qu'avec l'appui d'interventions suffisantes en amont, au niveau des territoires, afin de compenser le facteur défavorable qu'est le morcellement des forêts privées, qui représentent les 2/3 des surfaces.

J.-M.N.

Jean-Michel NINGRE
Ex-chef du Service
régional de la forêt
et du bois
de Provence-Alpes-
Côte d'Azur
Mél :
jean-michel.ningre@
wanadoo.fr